

ANAAFA + UNAGC = ANAFAGC

L'ANAAFA ET L'UNAGC SONT EN VOIE DE FUSION POUR CONSTITUER ENSEMBLE UNE ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE BAPTISÉE ANAFAGC.

Conformément aux dispositions de l'article 15-4.-I. du décret n° 2015-832 du 7 juillet 2015, sont mis à disposition les documents ci-dessous :

1. Statuts de l'ANAAFA (1.1) et de l'UNAGC (1.2)
2. Projet de traité de fusion (2)
3. Rapport du commissaire à la fusion (3)
4. Liste des membres chargés de l'administration de l'ANAAFA (4.1) et de l'UNAGC (4.2)
5. Extrait du procès-verbal des Conseils d'administration de l'ANAAFA (5.1) et de l'UNAGC (5.2), en date du 25 mai 2018, arrêtant le projet de fusion
6. Comptes annuels des exercices 2015, 2016 et 2017 (ces derniers comptes ayant été arrêtés le 25 mai 2018 par les Conseils d'administration respectifs de l'ANAAFA et de l'UNAGC), rapports de gestion desdits exercices, budget 2018 de l'ANAAFA (6.1) et de l'UNAGC (6.2)
7. Rapport du commissaire aux comptes de l'ANAAFA (7.1) et du commissaire aux comptes de l'UNAGC (7.2) au titre des exercices clos au 31/12/2015, 31/12/2016 et 31/12/2017
8. Avis du Comité d'entreprise et du CHSCT de l'ANAAFA en date du 28 juin 2018 se prononçant sur le projet de fusion (8)
9. Les contrats de travail des salariés de l'ANAAFA sont transférés à l'UNAGC conformément aux dispositions des articles L. 1224-1 et L. 1224-2 du code du travail (9)

***Ces documents sont également consultables aux sièges sociaux des Associations
5 rue des Cloÿs – 75018 PARIS
(Sur rendez-vous au 01.44.68.60.71)***